

«Les APE sont devenues une aide purement budgétaire pour Communes en difficulté. **Pierre-Yves JEHOLET**, chef de groupe MR

1,4 milliard. Le poids des aides à l'emploi en Wallonie à l'avenir.

La réforme des aides à l'emploi avance

Vers une disparition partielle des APE

Les partenaires sociaux ont remis une note d'orientation sur la réforme des aides à l'emploi. Ils suggèrent d'abandonner en partie les points APE.

● **Martial DUMONT**

Le GPS-W (Groupe des partenaires sociaux wallons) est l'un des principaux acteurs de la réforme des aides à l'emploi voulue par le gouvernement wallon.

Il vient de sortir sa note d'orientation pour simplifier un système dans lequel, il est vrai, plus personne ne s'y retrouve. Et qui risque de connaître des doublons avec le transfert d'aides de quelque 700 millions d'euros en

provenance du Fédéral.

Le cœur de la réforme, selon nos informations, serait l'abandon partiel des fameux points APE (Aides à la proposition de l'emploi) et la répartition des aides en 4 grands domaines.

1. Le secteur public Là, c'est simple : on abandonnerait purement et simplement le système des points APE. Le but serait de travailler par enveloppes budgétaires allouées aux Communes ou CPAS qui pourraient ainsi mener leur politique d'emploi comme elles l'entendent. Double avantage : les inciter à nommer les gens (tant que ce sont des APE, pas besoin de nommer) et éviter les effets d'aubaine. En outre, les règles d'attribution étant différentes en fonction des secteurs concernés, on assiste parfois à des ingénieries de subventions com-

pliquées qui frisent l'ubuesque.

Les Villes et Communes ont déjà fait savoir qu'elles n'étaient pas contre. Mais que, si on passait au système d'enveloppes, le nouveau système devrait respecter la neutralité budgétaire. En clair, pas question que le gouvernement en profite pour raboter les aides.

2. Le non-marchand Là, c'est un système

mixte qui serait envisagé. Pour ce qui est du non-marchand dépendant de la Région wallonne, on travaillerait également avec des enveloppes budgétaires fonctionnelles. En revanche, pour ce qui dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une sorte de système APE serait maintenu. Et ce pour que la Région, qui banque, puisse vérifier quand elle le désire que l'argent

alloué l'est bel et bien pour des politiques d'emploi et pas pour autre chose.

3. Les titres-services Pas touche, selon la note d'orientation. Il faudrait maintenir le système actuel en l'état. À savoir que l'utilisateur continuerait à payer 9 euros et le complément de 12 ou 13 euros serait versé directement par la Région à l'entreprise de titres-services.

4. Le secteur marchand Là, c'est toujours le grand point d'interrogation. Mais en tout état de cause, comme pour les trois autres domaines, le but serait, à terme d'obtenir un système d'aide le plus homogène possible. Et c'est précisément cette uniformité qui permettrait de rationaliser les aides sans forcément mettre en péril l'un ou l'autre secteur. ■

Le Forem prêt à assumer

Du côté du Forem, on est un peu dans l'expectative. À la base, c'est lui qui était censé être chargé de dresser l'état des lieux des aides à l'emploi qui, à l'avenir,

pèseront 1,4 milliard d'euros.

La porte-parole du Forem, Stéphanie Wyard estime que pour ce qui est de la gestion de cette manne, l'institution est prête à l'assumer. Cela aurait même du sens, estime encore Stéphanie Wyard. Le Forem aurait

ainsi à sa disposition des outils supplémentaires qui seraient les bienvenus dans la perspective du guichet unique pour les employeurs.

En tout état de cause si, comme le préconise le GPS-W, le secteur public devait à l'avenir

fonctionner avec des enveloppes budgétaires plutôt qu'un système de points, il faudrait que celles-ci soient pérennes. Et que, surtout les aides servent bien à la politique de l'emploi et non d'autres domaines.

M. Dum.

«Réduire les charges, doper le marchand»

Pierre-Yves Jeholet, en tant que chef de file MR au Parlement wallon, l'abandon partiel des points APE, ça vous parle ?

D'abord, je trouve un peu bizarre qu'on ait refilé la patate chaude aux partenaires sociaux pour traiter de ce sujet. C'était au gouvernement wallon à le faire.

Ensuite, il est clair qu'il faut

une simplification des aides. Supprimer les APE dans les pouvoirs locaux pour les remplacer par des enveloppes budgétaires ?

D'accord ! Mais alors il faut revenir aux critères de base des APE qu'on a complètement oubliés.

Comment ça ?

Les APE étaient prévus à la

base pour assurer la formation et la réinsertion de personnes très éloignées du marché de l'emploi. Ils sont

devenus une pure aide budgétaire pour les pouvoirs locaux en difficulté. Je ne dis pas qu'il ne faut plus aider les pouvoirs locaux. Mais les aides doivent servir à former les gens, no-

tamment pour leur permettre ensuite de se réorienter vers le secteur marchand où il y a selon nous trop peu d'emplois. Il ne faut pas créer des emplois subsidiés à vie.

Vous dites qu'il faut des mesures structurelles de simplification des aides, qu'entendez-vous par là ?

Il faut par exemple, supprimer les périodes de délai de

chômage pour avoir accès aux aides. Et supprimer une série d'aides. Aujourd'hui tout cela est bien trop compliqué. Les formalités sont très lourdes. Et même le guichet unique est très compliqué pour les petits indépendants.

Vous opposez activation des chômeurs et réductions de charges...

Oui. Il faut privilégier les diminutions de charges sur le travail à l'activation qui n'est

que de l'emploi subventionné.

En visant des publics cibles comme les moins de 25 ans et les plus de 55 ans. Et en privilégiant des secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre. Un

abaissement des charges permettrait de retrouver 350 millions à cette fin. Qu'on couple-rait évidemment avec toutes les mesures qui sont déjà prises dans ce sens au fédéral. ■

M. Dum.